



« Accompagnement du Pays du Trégor-Goëlo dans ses réflexions stratégiques et prospectives en vue d'actualiser ses axes prioritaires d'action »

## CAHIER DES CHARGES

**GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo**

Espace Chappe - 1, rue Chappe - 22300 Lannion

Tél. : 02 96 48 66 33 - Fax : 02 96 48 73 07

[info@paystregorgoelo.com](mailto:info@paystregorgoelo.com) - [www.paystregorgoelo.com](http://www.paystregorgoelo.com)

Marché de prestation de services - Procédure adaptée

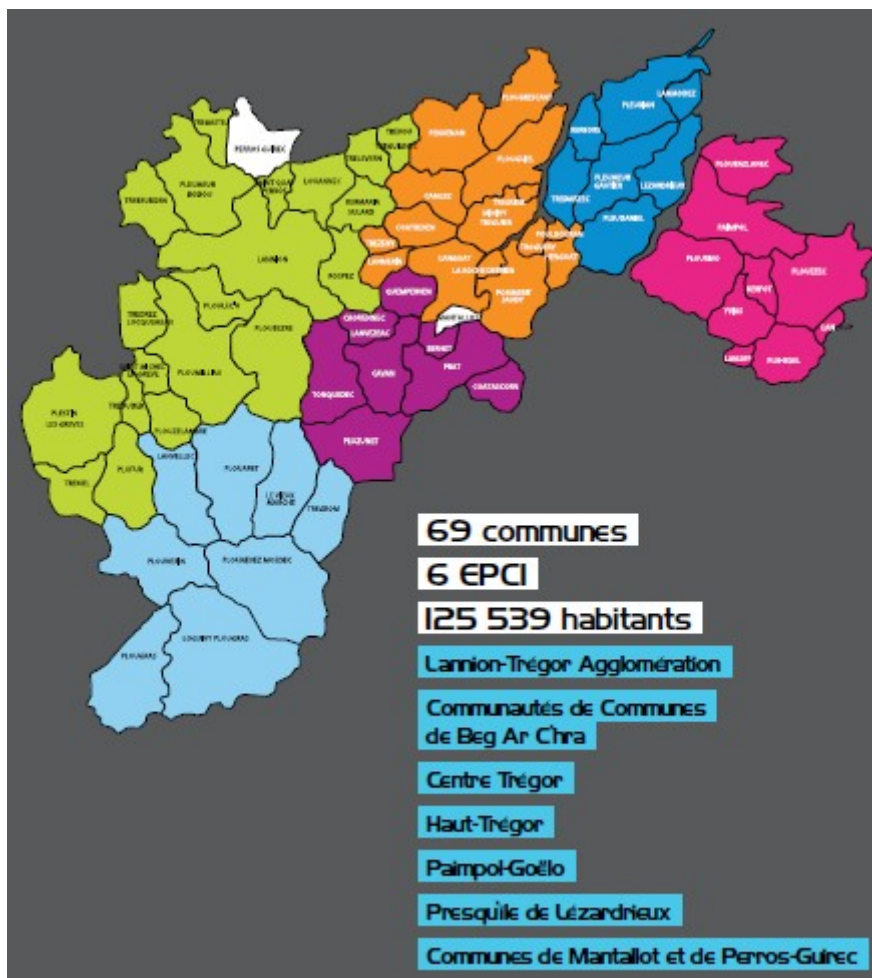
**Date limite de remise des offres : mardi 5 mars à 12h**

## Éléments de contexte

### Le territoire

Le Pays du Trégor-Goëlo est situé dans la partie Ouest des Côtes d'Armor en Bretagne.

Il compte 125 539 habitants (population totale INSEE 2013, millésimée 2009), 69 communes, une Communauté d'agglomération, cinq Communautés de communes et deux communes non adhérentes à un EPCI. Il couvre 1034 km<sup>2</sup> allant de Laloup à Plestin-les-Grèves et présente 250 km de façades littorales. Il est composé de deux pôles autour de Lannion et de Paimpol.



### Les caractéristiques du territoire du Pays du Trégor-Goëlo

#### ***Un patrimoine naturel particulièrement riche***

Le Pays du Trégor-Goëlo jouit d'une multitude de paysages, espaces naturels et espèces remarquables :

- Une diversité de milieux naturels : rivières et cours d'eau, zones humides et fonds de vallée, bois et forêts, bocage, espaces littoraux et insulaires.
- Des espaces remarquables : archipel des Sept Iles, estuaires du Trieux et du Jaudy, Vallée du Léguer, Sillon de Talbert, Côte de Granit Rose, etc.

De nombreux outils (réglementaires ou non) permettent de préserver ce patrimoine exceptionnel :

cinq bassins versants, deux S.A.G.E. (Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo), deux SCoTs (Trégor et Goëlo-Trégor), Un SMVM (schéma de mise en valeur de la mer), 17 sites du conservatoire du littoral, deux maisons du littoral, une vingtaine d'Espaces Naturels Sensibles, 3 sites Natura 2000 (Trégor-Goëlo, Côte de granit rose-Sept Iles, Vallée du Léguer) dont deux seront étendus en mer, la plus ancienne réserve naturelle nationale (les Sept Iles), une réserve naturelle régionale (le Sillon de Talbert), 36 sites classés et 32 sites inscrits, ainsi que des Z.I.C.O. (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ...

### ***Une démographie en augmentation, mais une population inégalement répartie et vieillissante***

Le Pays du Trégor-Goëlo a vu sa population augmenter de plus de 5% entre 1999 et 2007.

La population se répartit de façon différenciée sur le territoire. Les deux pôles principaux (Lannion et Paimpol) ainsi que les communes littorales présentent des densités de population plus importantes que l'arrière-pays, malgré une notable augmentation de la population de certaines zones rurales situées en périphérie de l'agglomération.

La population du Pays se caractérise également par un vieillissement continu de la population (la part des plus de 65 ans devrait passer de 24% en 2005 à 34% en 2030). Ce phénomène est particulièrement important sur les communes littorales concernées par un solde naturel négatif et par un solde migratoire positif de retraités.

### ***Un tissu économique structuré***

Le système économique du Trégor-Goëlo est partagé en quatre grands secteurs d'activités :

- *Un pôle industriel reconnu* dans les domaines des télécommunications, de l'électronique, de l'optique et de l'optronique. Ce secteur représente 15% de l'emploi salarié du Pays. Il emploie des techniciens hautement qualifiés mais reste concentré sur le secteur de Lannion et dépend fortement de la conjoncture internationale.
- *Un secteur agricole dynamique* avec une S.A.U. qui couvre 60% du territoire et représente 11% des emplois. Cependant, le nombre d'entreprises industrielles transformant les productions agricoles est très faible, ce qui limite la valeur ajoutée de ce secteur économique. La *filière légumière* concerne 56% des exploitations et fournit près d'un quart de la production bretonne de légumes frais.
- *Une forte activité touristique* concentrant sur le Pays du Trégor-Goëlo le tiers de la capacité d'accueil du département des Côtes d'Armor. Les résidences secondaires constituent 27% du parc de logements. En haute saison, la population du Pays est multipliée par deux avec des pics de fréquentation sur certaines zones littorales. Cette activité touristique se caractérise par une concentration sur les communes littorales et une forte saisonnalité.
- *Une économie maritime polyvalente* basée en grande partie sur la pêche et l'aquaculture. La flotte de pêche représente 37% de celle du département. Cette flotte est complétée par une pêche à pied professionnelle. La conchyliculture est la principale culture marine du Pays avec 8000 tonnes produites chaque année et 150 entreprises concernées.

### **La Charte de territoire**

La Charte de territoire du Pays du Trégor-Goëlo est le résultat d'une étroite concertation menée en 1999 et 2000 entre les élus, les responsables associatifs, les entreprises, les organismes publics et privés locaux.

Cette démarche collective a abouti à l'élaboration d'un projet de territoire commun et partagé par les acteurs locaux, basé sur la recherche d'un aménagement cohérent de l'espace et d'une solidarité entre les collectivités du territoire et répondant aux exigences du développement durable.

Articulée autour de cinq axes d'intervention :

Axe n°1 « Se connaître et s'organiser »,

Axe n°2 « Protéger, aménager et valoriser durablement le territoire »,

Axe n°3 « Conforter et diversifier l'activité économique du Trégor-Goëlo »,

Axe n°4 « Dynamiser la vie culturelle et sociale »,

Axe n°5 « S'ouvrir, accueillir et communiquer »,

cette Charte, adoptée lors du Forum du 7 juillet 2000 à Plourivo, demeure le document de référence pour la définition des orientations du Pays et la mise en œuvre de ses différentes actions.

### **Le Groupement d'Intérêt Public du Pays du Trégor-Goëlo**

L'organisation même du Pays a été imaginée pour répondre aux objectifs du premier axe de la Charte de territoire : se connaître, se reconnaître, échanger, débattre, proposer et décider ensemble.

Ainsi, les élus du territoire ont fait le choix en 2001 de créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP d'aménagement du territoire), qui est depuis 11 ans la structure publique qui porte juridiquement le Pays.

Associant au sein de ses instances représentants des collectivités (pour 60% des sièges) et représentants du Conseil de développement (pour 40% des sièges), le GIP permet de faire vivre la dynamique collective associant élus et non élus dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Le GIP examine les propositions formulées par les groupes de travail et gère les partenariats financiers avec l'Europe, l'État, la Région, le Département et les collectivités territoriales afin de soutenir les projets locaux qui participent à la réalisation des objectifs de la Charte du Pays.

Le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo est composé :

- d'un Conseil d'administration de 46 membres titulaires (28 élus représentant les collectivités adhérentes et 18 membres du Conseil de développement)
- d'un bureau de 15 membres (9 élus et 6 membres du Conseil de développement)

Président : Alain ERNOT (maire de Trévou-Tréguignec, représentant de Lannion Trégor Agglomération)

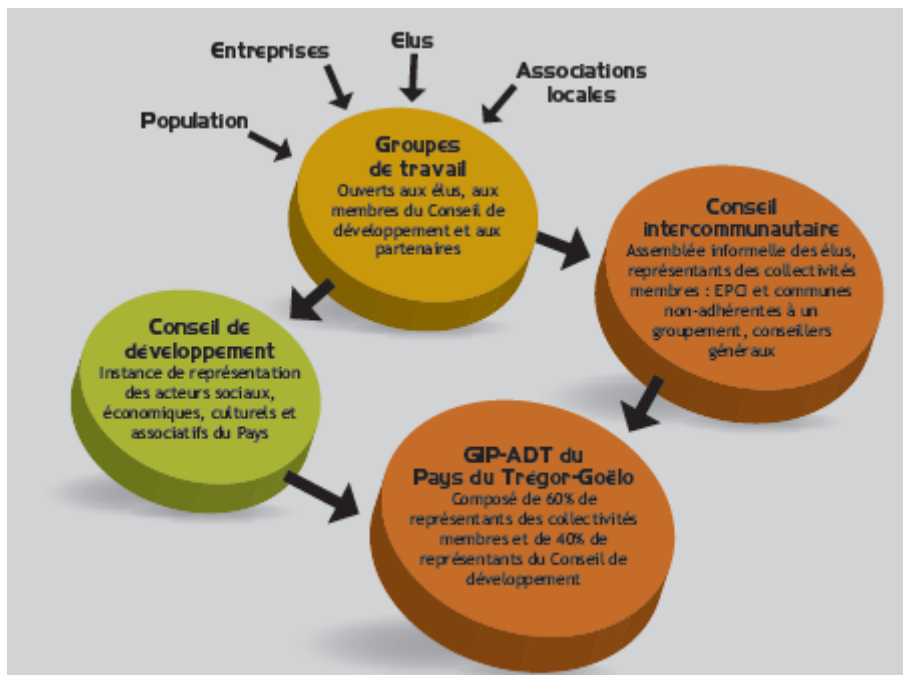
1er-vice Président en charge de l'environnement, de l'agriculture et du tourisme : Maurice OFFRET (Président de la Communauté de communes du Centre Trégor)

Vice-Présidente en charge des services à la population : Janine LE BECHEC (conseillère générale)

Vice-Président en charge du littoral : Roger KERAMBRUN (Président de la Communauté de communes du Haut Trégor)

Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire : Isabelle NICOLAS (conseillère générale)

Président du Conseil de développement, Vice-Président du GIP-ADT : Gérard FALEZAN



### Le Conseil de développement du Pays du Trégor-Goëlo

La contribution des acteurs de la société civile au projet global du Pays se retrouve au sein du Conseil de développement. De statut associatif, celui-ci fédère actuellement 80 membres, répartis en 5 collèges d'activité : Activités économiques et organismes de développement, Vie collective et associative, Syndicats professionnels et salariés et Personnes qualifiées.

Présent dans tous les programmes mis en place par le Pays, le Conseil de développement participe ainsi activement aux travaux de la Charte de l'environnement, du programme Leader ou encore du Contrat Région-Pays.

Il a également pour missions de faire émerger des projets et des idées, de proposer des actions en cohérence avec la Charte du Pays. Ainsi, le Conseil de développement est à l'origine de programmes repris par le Pays, tels que les Services à la population ou l'Animation Territoriale de Santé. Inscrit dans une démarche prospective, il mène également ses actions propres, comme le concours jeunes ou la réflexion sur le développement du très haut débit.

Le Conseil de développement est enfin présent dans toutes les instances dirigeantes, les Présidents successifs de l'association ayant tous été de fait vice-présidents du Pays.

### Rôle et missions du Pays

- Développer les partenariats avec l'Europe, l'État, la Région et le Département dans la mise en œuvre des politiques territoriales
- Animer des réflexions, favoriser la concertation et la mise en réseau à une échelle intercommunautaire
- Mobiliser des enveloppes financières afin de soutenir des projets contribuant au développement du territoire
- Accueillir, conseiller et accompagner les porteurs de projets (montage du projet, recherche de financements)
- Produire des connaissances sur le territoire (veille, observation, diagnostic)
- Développer des expérimentations, favoriser l'innovation

Pour réaliser son projet de territoire, le Pays met actuellement en œuvre les programmes suivants :  
*Programmes comprenant la mobilisation d'enveloppes financières dédiées pour des porteurs de projet :*

- Leader 2007-2013 - 1 558 616 € de fonds européens
- Contrat Région - Pays 2006-2012 - 13 666 611 € de fonds régionaux
- Convention territoriale avec l'État sur la période 2008-2013
- ODESCA (opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat)

*Programmes d'animation ne comprenant pas la mobilisation d'enveloppes financières dédiées pour des porteurs de projet :*

- Animation territoriale de santé
- Charte de l'environnement pour un développement durable
- Gestion intégrée des zones côtières
- Conseil en énergie partagé (pour 5 EPCI)
- Espace Info Énergie
- Services à la population

## 1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de prestations intellectuelles pour « accompagner le Pays du Trégor-Goëlo dans ses réflexions stratégiques et prospectives en vue d'actualiser ses axes prioritaires d'action ».

Ce marché est conclu dans le cadre de la procédure de marché adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics.

Afin de répondre correctement aux différentes missions et compétences sollicitées, le prestataire peut être constitué d'un groupement d'opérateurs solidaires. Dans ce cas, un chef de file sera nommé pour le compte de l'ensemble des opérateurs. Celui-ci sera le coordinateur référent de la mission pour le maître d'ouvrage. L'ensemble des coûts fera l'objet d'une seule proposition financière.

## 2. Contenu de la mission

**Le périmètre de la mission** concerne l'ensemble du territoire du Pays du Trégor-Goëlo (détaillé dans les éléments de contexte).

La maîtrise d'ouvrage de cette mission est portée par le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo et associe le Conseil de développement du Pays.

Des démarches similaires de réflexions stratégiques ayant été et étant engagées dans les autres Pays bretons, ainsi qu'au niveau régional, des liens devront être faits avec ces démarches dans l'objectif de participer à l'élaboration d'une vision partagée du développement de la Bretagne et de ses territoires.

La prestation se décompose en deux parties qui peuvent se dérouler successivement ou concomitamment et être réalisées par un prestataire ou deux prestataires distincts ou constitués en groupement.

### **Partie I - Animation d'une démarche participative de définition des enjeux de développement du territoire et de ses orientations stratégiques**

Objectif général : Aboutir à une vision partagée entre les acteurs locaux des enjeux de développement du territoire et des orientations stratégiques du Pays pour les 10 prochaines années

Objectif opérationnel : Définir les axes prioritaires d'intervention du Pays dans le cadre de ses prochaines contractualisations (contractualisation Région-Pays à partir de 2014 notamment)

Moyens :

- animation de temps d'échanges et de débat selon une méthodologie participative associant largement les acteurs du territoire (élus, techniciens, membres du Conseil de développement, structures organisées, acteurs locaux engagés, etc.)
- introduction d'une réflexion prospective en cohérence avec la démarche Bretagne 2030 engagée par le Conseil régional
- utilisation des différents travaux réalisés par le Pays et/ou ses partenaires (diagnostics, études prospectives, stratégies thématiques, ...)

## **Partie II - Réalisation d'un travail de synthèse et de mise en cohérence avec les stratégies « thématiques » définies dans les programmes portés par le Pays**

Objectif général : Partager avec les acteurs du territoire la stratégie globale de développement du territoire et son articulation avec les stratégies « thématiques » déclinées dans les programmes portés par le Pays

Objectif opérationnel : Formaliser des outils et supports permettant de communiquer de façon lisible et de visualiser l'articulation entre les différents programmes portés par le Pays

Moyens :

- mise en commun et synthèse des différentes stratégies de développement définies dans le cadre des programmes portés par le Pays (Contrat Région-Pays 2006-2012, LEADER, animation territoriale de santé, services à la population, Charte de l'environnement pour un développement durable, Gestion intégrée de la zone côtière)
- partage de ce travail de mise à plat et de clarification avec les membres des différentes instances en charge du pilotage des programmes portés par le Pays
- identification et représentation des cohérences, des articulations, voire des éventuelles contradictions entre ces différentes stratégies

### **Les livrables attendus concernent :**

- organisation de réunions, temps d'échanges et de débats
- documents rendant compte et permettant de garder la mémoire des réunions et animations réalisées (comptes-rendus écrits, éléments de synthèse, supports audio et/ou photo, ...)
- documents synthétiques et pédagogiques permettant de représenter par écrit ou graphiquement les axes stratégiques dégagés (synthèse écrite, cartographie, schéma, carte mentale, ...)
- outils pédagogiques permettant de communiquer sur les enjeux de développement identifiés et les orientations stratégiques définies

## **3. Suivi et pilotage**

Le suivi de la mission sera assuré par la Commission Aménagement du Territoire du Pays du Trégor-Goëlo, constitué d'un tiers d'élus représentant les collectivités membres du Pays, d'un tiers de techniciens de ces collectivités et d'un tiers de membres du Conseil de développement.

Des temps de restitution et d'échanges seront à prévoir au cours de la démarche au sein des instances du GIP-ADT (bureau et conseil d'administration) et du Conseil de développement (bureau et assemblée générale).

Un comité technique restreint sera constitué pour préparer les réunions, valider les options d'animation.

## **4. Durée de la mission**

La durée de la mission est évaluée à 25 jours répartis sur 8 mois entre avril et novembre 2013.

Le prestataire devra préciser dans sa note méthodologique les délais proposés pour effectuer la mission avec un échéancier détaillé de réalisation précisant le phasage (Partie I, Partie II).



## 5. Pièces à fournir

- lettre de candidature
- déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- tout document décrivant les capacités du candidat et les moyens mis à disposition (CV, références, ...)
- acte d'engagement complété, paraphé et signé
- cahier des charges paraphé et signé
- note méthodologique permettant d'apprécier la compréhension de la mission et de ses enjeux et détaillant la proposition du prestataire (méthodologie, phasage, ...)
- échéancier de réalisation détaillé : durée totale de la mission, nombre total de jours (en précisant les jours relevant de la préparation des réunions, les jours de présence sur le terrain, les jours concernés par l'animation de réunion, etc.)
- le détail des prix en fonction des phases (Partie I, Partie II) avec la répartition par type de dépense (dépenses forfaitaires, déplacements, nombre jours/intervenant).

## 6. Détermination des prix

L'acte d'engagement précisera le(s) lot(s) concerné(s) (partie I et/ou II de la mission) et précisera éventuellement ce qui doit être réglé respectivement au prestataire et à ses cotraitants éventuels.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents aux déplacements et aux séjours, à la préparation, à l'animation des réunions et de tous les frais annexes (reproduction de documents, remise de documents sur papier et fichiers informatiques, etc.).

Le marché est traité à prix forfaitaires et non révisables. En conséquence, le titulaire du marché ne pourra réclamer aucune rémunération supplémentaire pour mener à bien sa mission.

La rémunération de la prestation s'opérera de la manière suivante :

- 30% au démarrage de la mission,
- 30% à mi-parcours de la mission, en juillet 2013,
- 40% au terme de la prestation et après remise de tous les documents attendus.

## 7. Modalités de sélection

Le prestataire devra posséder en son sein ou s'associer pour disposer des compétences requises en :

- développement local et aménagement du territoire,
- animation de démarche participative,
- réflexion stratégique et prospective.

Une attention particulière sera portée sur la méthodologie proposée, les outils d'animation (pour la partie I de la mission) et sur les capacités de synthèse, de rédaction et de production d'outils pédagogique et de communication (pour la partie II de la mission).

Une expérience confirmée dans l'accompagnement de Pays et/ou de Conseil de développement

dans la définition de leurs enjeux et orientations et dans l'élaboration de leurs documents stratégiques sera appréciée.

Critères de sélection :

- compréhension des enjeux et méthodologie proposée = 40%
- compétences et références sur des missions similaires = 30%
- prix = 30%

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder en plus de la consultation écrite à une audition sans que cela ne donne lieu à indemnisation.

## 8. Résiliation

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal compétent est le tribunal administratif dont relève le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché selon l'article 47 du Code des marchés publics, aux torts du cocontractant en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 44 et à l'article 46 du Code des marchés publics et selon les dispositions des articles 35 à 39 du CCAG - Prestations intellectuelles.

## 9. Droits et obligations

Le titulaire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour les informations et décisions dont il pourrait avoir connaissance au cours de sa prestation. Il s'interdit entre autre toute communication se rapportant aux informations contenues dans les documents du Pays et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du Pays.

Les documents fournis par le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo seront restitués à la fin de la mission. Le prestataire devra mentionner les sources en cas d'utilisation de ces documents.

Les documents produits en exécution de la commande seront la propriété exclusive du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo, qui pourra les utiliser librement et les diffuser sous réserve de la mention de l'auteur.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Fait à Lannion, le \_\_\_\_\_

Le titulaire  
(précédé de la mention  
« lu et approuvé »)

Alain ERNOT  
Président du Pays du Trégor-Goëlo